
Pétition des conseil général et société populaire de la commune de Faremoutier (Seine-et-Marne) demandant à changer son nom en celui de Mont de l'Égalité, en annexe de la séance du 16 brumaire an II au soir (6 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Pétition des conseil général et société populaire de la commune de Faremoutier (Seine-et-Marne) demandant à changer son nom en celui de Mont de l'Égalité, en annexe de la séance du 16 brumaire an II au soir (6 novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) p. 506;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41734_t1_0506_0000_3;

Fichier pdf généré le 21/02/2024

et la postérité apprendra avec étonnement l'immensité de vos travaux et l'attitude fière et imposante que leurs conséquences ont inspirée en un instant à la nation entière dans un moment où le vrai éclipsa le faux, un moment où par un décret la Montagne a invité la France libre à oublier les noms futiles de saints, les noms qui rappellent la féodalité. La ville d'Aire croit devoir étendre le principe d'une loi aussi sage en demandant à changer le nom insignifiant et mal appliqué qu'elle porte, en celui de *Ville centrale*; sous l'empire de la raison et de la vérité l'utilité générale doit trouver place dans chaque chose; les habitants de la ville d'Aire réunis espèrent que vous recueillerez favorablement une demande dictée sur des principes vraiment républicains. »

(Suivent 142 signatures.)

II.

PÉTITION DU CONSEIL GÉNÉRAL ET DE LA SOCIÉTÉ POPULAIRE DE FAREMOUTIER, DISTRICT DE ROZOY, DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE (1) :

Suit le texte de cette pétition d'après un document des Archives nationales (2).

Le conseil général de la commune de Faremoutier, et la société populaire établie en cette ville, à la Convention nationale.

« Législateurs.

« Les habitants républicains de la commune de Faremoutier ne peuvent plus conserver à leur cité un nom qui ne présente que l'idée d'un monastère établi par une fille fanatique.

« Ils demandent que la cité de Faremoutier s'appelle désormais le Mont de l'Égalité. Ce nouveau nom leur rappellera sans cesse l'idée de la plus belle vertu d'un peuple libre; vertu qu'ils sont jaloux de maintenir parmi eux, car il n'est point de liberté sans l'amour de l'Égalité. »

(Suivent 15 signatures.)

Extrait du registre des délibérations de la Société républicaine de la ville de Faremoutier, district de Rozoy, département de Seine-et-Marne (3).

Séance du samedi de la première décade du deuxième mois de l'an second de la République française, une et indivisible.

(1) La pétition du conseil général et de la Société populaire de Faremoutier n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 16 brumaire an II; mais en marge de l'original, qui se trouve aux Archives nationales, on lit : « Renvoyé aux comités d'instruction publique et de division, le 16 du 2^e mois. »

(2) Archives nationales, carton F⁷ 1008¹, dossier 1382.

(3) Archives nationales, carton F⁷ 1008¹, dossier 1382.

Présidence du citoyen Cordelier.

Le citoyen Réal, représentant du peuple et commissaire de la Convention à la surveillance de la fabrique du papier des assignats à Courtalin, est entré et a pris séance dans l'assemblée. Le président lui a adressé un discours par lequel il lui a témoigné combien l'assemblée était pénétrée de reconnaissance de sa démarche de ce qu'il voulait bien l'honorer de sa présence; il l'a prié, au nom de la société, de vouloir bien répandre sur tous ses membres, et sur tous les assistants les lumières de la Montagne de la Convention, les échauffer du feu sacré de cette sainte Montagne, de purifier, avec les eaux abondantes de sa source inépuisable, les cœurs de ceux que l'aristocratie et le fanatisme pouvaient avoir corrompus; il l'a invité à prendre séance dans l'assemblée et à lui faire le même honneur toutes les fois qu'il pourra, sans compromettre les devoirs de sa mission et les intérêts de la République.

Le citoyen Réal a félicité la société sur son établissement, sur le bien qui devait en résulter pour l'intérêt de la République, en déjouant, par sa surveillance, les manœuvres des ennemis de la liberté et de l'égalité, il a promis à la société de consacrer tous ses moments de loisir à venir coopérer à ses travaux; il est ensuite monté à la tribune et a prononcé un discours plein d'énergie, par lequel il a démontré tous les avantages que promettait au peuple français la Constitution républicaine.

Ce discours a été couvert des applaudissements les plus vifs et les plus réitérés, enfin des cris prolongés de *Vive la République, une et indivisible! vivent la Liberté et l'égalité! vive la Montagne, Vivent les sans-culottes, guerre aux tyrans et aux fanatiques!*

Sur la motion d'un membre, l'assemblée a arrêté à l'unanimité que ce discours serait inséré au procès-verbal, imprimé, et distribué à tous les membres de la société et aux membres des sociétés voisines.

Sur la proposition d'un membre, l'assemblée a arrêté qu'il serait envoyé une députation à la municipalité de cette commune pour l'inviter à obliger tous les citoyens à décorer l'extérieur de leurs maisons des signes de la liberté et de l'égalité par un drapeau tricolore, et le président a nommé, pour composer cette députation, les citoyens Picard, Jean Vaumorin, Lemaire et Cochin.

Un membre a représenté à l'assemblée qu'autrefois la ville de Faremoutier se nommait le mont Eboriac, que celui de Faremoutier lui avait été substitué par les ci-devant religieuses dudit lieu, pour consacrer la mémoire de la nommée Fare, première abbesse du ci-devant monastère de ce lieu; qu'un lieu peuplé par des républicains ne pouvait plus porter un nom qui laisserait des traces toujours existantes du fanatisme religieux; il a demandé que ce nom fût changé en celui de la Montagne ou du Mont fraternel, sa motion a été appuyée par différents membres, et avant de la mettre aux voix, le président l'a divisée en deux parties, la première si le nom de Faremoutier serait supprimé, et la seconde quel serait celui qui lui serait substitué.

Sur la première question, et après une suffisante discussion, il a été arrêté que le nom de Faremoutier serait supprimé.

Sur la seconde, plusieurs membres ont présenté différents noms à substituer à celui de